

LA COORDINATION DU CHANTIER

DES RÈGLES DU JEU A RESPECTER

Quelques repères :

- La coordination est essentielle pour la bonne marche du chantier.
- Elle doit être réalisée par une personne compétente.
- Elle doit être dévolue le PLUS EN AMONT POSSIBLE

1. Les cinq objectifs d'une bonne coordination de chantier

- 1) Clarifier les relations entre tous les intervenants.
- 2) Etablir entre eux un système relationnel optimisé.
- 3) Définir une liste des tâches élémentaires de coordination aux divers moments du chantier.
- 4) Veiller constamment à l'harmonisation des moyens avec les objectifs.
- 5) Limiter les pertes de temps et d'énergie des divers participants.

2. En pratique, la coordination est effectuée :

En lots séparés, par l'architecte dans le cadre d'une mission complémentaire à sa mission initiale, ou un bureau de coordination désigné par le maître d'ouvrage.

En groupement par le mandataire ou un bureau de coordination désigné par le mandataire.

En entreprise générale par l'entreprise générale ou un bureau de coordination désigné par l'entreprise.

3. Quelle que soit la nature de celui qui exerce la coordination, son rôle consiste :

A œuvrer avant tout dans l'intérêt général du chantier et indépendamment des autres missions qui ont pu lui être confiées par le maître de l'ouvrage.

A ne pas empiéter sur les autres missions confiées aux autres intervenants, la direction des travaux restant de la compétence de l'architecte.

A ne pas prendre position pour les problèmes autres que de coordination : qualité des ouvrages, aspect architectural, notamment.

4. La mise au point définitive du projet d'exécution

Doit être le plus complet possible est un préalable "incontournable" pour un bon déroulement du chantier.

Dans ce cadre, le coordinateur doit pouvoir s'assurer que sont réglés les points suivants dans les plans et pièces écrites " marché " :

- définition de l'ensemble des ouvrages
- limites des prestations entre corps d'état
- organisation générale entre entreprises
- affirmation du caractère contractuel du compte rendu de chantier, après approbation par les divers intervenants.
- organisation générale de la réception des travaux
- résolution des problèmes d'organisation et de fermeture des chantier
- organisation du nettoyage de chantier, du préchauffage et affectation des frais correspondants.

D'où l'intérêt d'une dévolution de la mission de coordination le plus en amont possible.

5. Un document fait le point sur les relations des intervenants sur le chantier

Le document "les Relations sur les chantiers" rédigé par l'OGBTP est disponible sur support papier auprès du secrétariat de l'OGBTP. Est joint à ce document type, une charte que les acteurs de chaque opération de construction peuvent signer. Ce document est également disponible sur le site internet de l'OGBTP (www.ogbtp.com).

Ce document identifie les intervenants et définit leur mission à chaque étape.

6. Coordonnateur SPS

Un intervenant supplémentaire dans le domaine de la sécurité, prévention de la santé, voir chapitre sur le sujet.

